

## Section 5

Matière condensée :  
organisation et dynamique

### Motion

#### Sur l'affichage par ordre de mérite des candidats admissibles sur le site des concours CNRS

La Section 05 tient à la transparence de ses décisions vis-à-vis de la communauté qu'elle représente. Elle réaffirme ainsi son attachement à la publication du classement du jury d'admissibilité par ordre de mérite scientifique, qui fait suite à un long travail d'évaluation et de sélection des dossiers, d'auditions et d'échanges avec les candidats et de débats contradictoires au sein du jury. Ce classement correspond au procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury d'admissibilité de la Section 05.

La Section 05 est choquée par le calendrier adopté par la direction du CNRS, qui consiste à imposer, sans concertation, une décision modifiant les pratiques habituelles à quelques jours du début des auditions et alors que le concours a déjà débuté.

**Motion adoptée le 13 mars 2021**

**20 votants : 19 oui, 1 non, 0 abstention**

**Philippe Claudin**  
**Président de la Section 05**

#### Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. André LE BIVIC, directeur de l'INSB, M. Ali CHARARA, directeur de l'INS2I, M. Pascal AUSCHER, directeur de l'INSMI, Mme Astrid LAMBRECHT, directrice de l'INP, M. Stéphane BLANC, directeur de l'INEE, M. Jean-Yves MARZIN, directeur de l'INSIS, M. Reynald PAIN, directeur de l'IN2P3, M. Jacques MADDALUNO directeur de l'INC, M. François-Joseph RUGGIU, directeur de l'INSHS, M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des Sections et CID du Comité national.